

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2021
20H00
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

*(Participation du public limitée à 12 personnes plus la presse, gestes barrières obligatoires :
distanciation physique, gel hydro alcoolique à disposition, salutations sans contact, masque obligatoire)*

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Geneviève MALET, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Emmanuelle PLAIS, Corinne CHOPIN, Véronique PAGES, Rémi PATTE, Marie-Thérèse PIANELLI.

Absents : Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Angéline ROUSSEL.

Procurations : Jean-Bernard ROUZOUL à Patrick MORCRETTE
Gérard PAGES à Rémi PATTE
Angéline ROUSSEL à Geneviève MALET

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Madame Geneviève Malet est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020,
- 2) Informations et positionnement de la Commune sur la poursuite de l'état d'urgence sanitaire et vie scolaire,
- 3) Point d'étape affaire antenne FREE,
- 4) Préemption d'un ensemble immobilier au centre bourg,
- 5) Propositions d'aménagement de l'ancienne école de Prat Communal,
- 6) Campagne d'éradication des frelons asiatiques et d'élimination de plantes invasives,
- 7) Actions en faveur des demandeurs de logements,
- 8) Point demandes de subventions,

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Informations diverses « Solidarités » et « communications ».
- 2) Informations sur les services municipaux et le recrutement en cours.
- 3) Informations sur le programme pluriannuel d'investissements et sur les projets en cours (abri bus, etc).
- 4) Informations comptables et budgétaires.
- 5) Questions diverses des Conseillers.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- 9) Autorisation de travaux et d'attribution du logement au-dessus de La Poste

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 a été envoyé aux élus avec la convocation du jour, il ne fait l'objet d'aucune remarque, mis au vote il est approuvé par :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

2) Informations et positionnement de la Commune sur la poursuite de l'état d'urgence sanitaire et vie scolaire :

Monsieur le Maire fait le point des mesures et recommandations connues ce jour.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur d'éventuelles mesures locales complémentaires.

Aucune proposition. Pas de vote.

Informations vie scolaire :

La rentrée des vacances de Noël s'est bien passée, mais à partir du 25 janvier un nouveau protocole rentre en vigueur, il impacte essentiellement les activités sportives et culturelles en salle et la restauration.

Au niveau de la Communauté des Communes, plusieurs débats se sont instaurés concernant les écoles : l'un à propos des rythmes scolaires pour lesquels il a été choisi de rester à 4,5 jours de classe par semaine et une lettre signée des maires ayant une école a été adressée à la Direction Départementale, l'autre débat débute. Il portera sur la réflexion et la création éventuelle de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux. Ils auraient pour but essentiel d'éviter la fermeture de classes. Un deuxième courrier sur ces aspects a également été adressé à la Direction départementale.

Pas de délibération, pas de vote.

3) Point d'étape affaire antenne FREE :

Plusieurs associations « Les Ecartts », « l'ADAVS » ont écrit à Madame la Préfète pour nous apporter leur soutien et demander la mise en œuvre de l'instance de concertation sur le déploiement des réseaux de téléphonie mobile. Les services de la Préfecture ne semblent pas pressés d'activer cette instance.

Nous avons reçu en Mairie le 11 décembre dernier un avis de notre avocat Me COURRECH nous indiquant que FREE avait refusé la médiation. Nous repartons donc dans la première procédure en annulation et préparons un mémoire de défense devant le Tribunal Administratif.

Fin décembre et début janvier nous avons reçu une nouvelle requête en annulation pour le 2^{ème} arrêté d'opposition et, quelques jours après, un référé pour une requête en suspension du même arrêté. L'audience en référé est prévue lundi 25 janvier prochain. Un mémoire a été déposé par nos avocats. Le comité des riverains et deux associations l'ADAVS et Les ECARTTS ont pris un avocat et interviendront également lors de ce référé (procédure en intervention volontaire).

Dans la nouvelle procédure en annulation, il faudra certainement se prononcer à nouveau sur la possibilité d'engager une médiation.

Dans toutes ces procédures nos arguments principaux sont basés sur le respect des règles du PLU : Constructions interdites en zone naturelle. Il est donc important que des tiers, riverains et associations nous aident et contribuent à défendre des intérêts différents et complémentaires. Ils conviennent d'en être reconnaissant et de travailler ensemble comme nous le faisons depuis le début de cette affaire. Des contacts sont pris également avec la Commune de Foix qui gère le même type de problématiques et avec l'Association des Maires et Elus de l'Ariège.

Il vous est demandé de confirmer :

- L'autorisation au Maire de poursuivre nos actions en opposition à cette antenne et de confier notre défense à Me Courrech,
- La proposition éventuelle de médiation dans la deuxième procédure de requête en annulation.

La position officielle sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal, donc pas de vote.

4) Préemption d'un ensemble immobilier au centre bourg :

Autorisation d'instruire la démarche de préemption pour l'ensemble immobilier situé au N° 111 rue Albert Sans :

Depuis la réunion de préparation du Conseil Municipal du 16 décembre dernier, il a été proposé au Conseil Municipal de réfléchir à l'opportunité d'exercer le droit de préemption sur un ensemble immobilier actuellement à la vente sis au N° 111 rue Albert Sans dit « ancienne poste ».

Un dossier établi par le CAUE formalise des possibilités d'aménagements sur ce site et une évaluation des coûts envisageables, il convient d'étudier ce dossier afin de se prononcer sur une éventualité d'acquisition et d'aménagement de ce site par la commune.

En effet, il semble que cela concerne un des derniers emplacements stratégiques en centre bourg : un ensemble de près de 0,14 hectare au cœur du village de Saurat entre la rue Albert Sans et la RD 618 dans la zone de préservation des activités commerciales ne peut pas nous laisser indifférents.

Il ne faudrait rien financer pour l'acquisition si la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie est acceptée. Ensuite, et sur plusieurs années, il faut prévoir de l'ordre de 1,5 à 2 millions d'euros pour la réalisation du projet sans qu'il soit possible à l'heure actuelle de déterminer ce qui restera réellement à la charge de la Commune, car les aides peuvent varier très sensiblement en fonction du projet retenu de 50 à 80%.

En estimant le programme de réhabilitation à 1,6 millions d'euros répartis sur quatre ans et subventionnés à 50 %, le reste à charge de la Commune s'élèverait à 200 000 € par an.

L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF Occitanie) pourrait porter le financement de l'acquisition et nous conseiller pour la mise en œuvre du projet sur un délai de 8 ans. La Commune serait propriétaire du bien immédiatement sans avancer un euro, au bout des huit ans la Commune s'engage à rembourser le coût d'acquisition du bien plus des frais à l'EPF pour un montant de l'ordre de 200 000€. Un projet de convention précisant ce montage est en cours d'instruction à l'EPF qui, si l'on est d'accord, adoptera cette convention lors de son prochain Conseil d'administration. L'EPF pourrait également gérer le dossier de préemption (sous réserve que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon puisse lui déléguer cette compétence) et financer 50% d'une étude de faisabilité.

Il est de la responsabilité des élus communaux de s'intéresser à cet emplacement, même si pour l'instant sa destination finale n'est pas clairement définie (commerces, services, logements, ...), aucun programme d'aménagement n'est encore précisément étudié et aucun montage financier n'a été établi.

Malgré tout, cela constitue un enjeu important d'aménagement et de développement du cœur du village et de la commune et certainement une opportunité unique.

G.M

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- L'autorisation d'exercer le droit de préemption sur cette vente.
- L'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches relatives à cette acquisition ainsi que la signature de la convention avec l'EPF Occitanie.

Il est proposé de voter la décision de préempter à bulletin secret pour ne gêner personne, les autres autorisations peuvent, si le Conseil Municipal en est d'accord, être votées à main levée.

POUR : 6

CONTRE : 9

ABST : 0

Le projet est donc rejeté dans son ensemble.

5) Propositions d'aménagement de l'ancienne école de Prat Communal :

La famille de Jonathan Wendt mise en congé de l'appartement qu'elle occupe à Aynat, demande à pouvoir s'installer en location au premier étage de l'école de Prat Communal et s'engage à effectuer les travaux de remise en état. Le père est autoentrepreneur bâtiment tous corps d'état, il propose de réaliser les travaux selon des devis qu'il a établis. Montant estimé à 15 000 € environ.

Un couple Madame Françoise Combes et Monsieur Emmanuel Joly, demande à pouvoir restaurer l'école de Prat Communal pour créer un habitat social et solidaire pour la réhabilitation et la rénovation de l'école de Prat Communal. Ils prévoient d'installer une boutique ésotérique, une permanence administrative, quelques appartements studios, une salle commune, un espace festif et une antenne décentralisée de l'Office de Tourisme. Mme Combes exerce une activité à but de bien être : naturopathe et massages, Monsieur Joly une activité multiservices de type associatif pour personnes âgées ou en difficulté, ils proposent de créer une association qui pourrait gérer des logements et assurer des services pour personnes âgées à l'école de Prat Communal et/ou ailleurs dans la Commune.

Une autre personne Madame Sudre propose de réfléchir à la création d'un lieu d'accueil avec internat pour organiser des sessions de classes ou d'atelier relais en Ariège. Ces centres sont destinés à la remobilisation et à la lutte contre le décrochage scolaire, ils doivent permettre de créer un temps de vie collectif et un lieu de découvertes d'initiations et d'expérimentation. (Hébergement, internat, cours travaux pratiques, expérience terrain dans ferme ou maraichage par exemple, etc.) Concomitamment, des habitants de Prat Communal, qui pour certains pouvaient avoir des projets pour cette école, s'inquiètent de l'hétérogénéité de ces demandes et demandent à être consultés sur ces propositions et les choix qui pourraient être faits. Ils proposent de ne pas se précipiter et de lancer en bonne et due forme, un appel à projet avec réhabilitation de l'ancienne école de Prat Communal qui permettra de faire connaître les différentes propositions et ainsi d'orienter la municipalité dans ses choix.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- La non-attribution de la location à Mr et Mme Wendt avec réalisation des travaux.
- La non-attribution de locaux à Mme Combes et Mr Joly.
- Le lancement d'un appel à projets pour réhabilitation et réutilisation de l'espace ancienne école de Prat Communal.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

6) Campagne d'éradication des frelons asiatiques et d'élimination de plantes invasives :

Il nous est demandé d'organiser une opération d'élimination des frelons asiatiques avant l'été. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de cette opération et de l'organiser à partir d'un groupe d'élus volontaires qui pourrait prendre en charge cette opération et la mener avec des associations du village.

Une organisation similaire pourrait être proposée pour mettre en œuvre des opérations visant à éliminer des plantes invasives.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

7) Actions en faveur des demandeurs de logements :

Ce sont les problématiques de logement qui deviennent les plus nombreuses et les plus délicates.

Il est donc proposé de chercher des actions à entreprendre pour :

- aider les gens en recherche de location et d'achat de logements,
- encourager (fermement) les propriétaires de logements inoccupés à équiper et louer leur bien

Un groupe de travail sera chargé de travailler en continu sur ces aspects logement.

Pas de délibération. Pas de vote.

8) Point demandes de subventions :

Les demandes de subvention au titre de la DETR et la DSIL (aides de l'Etat) ont été déposées le 31 décembre 2020 auprès de la Préfecture.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre dernier fait état des demandes subventions telles qu'elles ont été préparées fin décembre. Certaines d'entre elles peuvent être reprises au cours de demandes de subventions complémentaires ou bien suite à évolution du projet.

Il reste maintenant au cours du premier trimestre 2021 à boucler les dossiers de subvention auprès des autres financeurs potentiels et d'adapter en fonction des premiers retours.

Pas de délibération. Pas de vote.

9) Autorisation de travaux et d'attribution du logement au-dessus de La Poste :

La famille Wendt ayant anticipé la décision pour l'école de Prat Communal demande après l'avoir visité, à louer le logement au-dessus de la Poste. Monsieur Wendt auto-entrepreneur propose d'effectuer les travaux selon des devis détaillés qu'il a transmis à la Mairie. Ses devis sont complétés par des devis de menuisiers et d'électriciens. Les premières évaluations s'établissent comme suit :

- Déblaiement : 2 000 €
- Réhabilitation 1^{er} et 2^{ème} étage Matériaux et travaux : 15 000 €
- Menuiserie : 5 000 €
- Electricité : 9000 €
- Aménagement et isolation 3^{ème} étage : 6000 €

Total prévisionnel : 37 000 € arrondi à 40 000 €.

Après les travaux la famille Wendt demande à être locataire ; Date prévue : 1^{er} avril 2021 : loyer estimé entre 400 € et 450 €, à préciser.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- L'autorisation de réaliser ces travaux selon ces propositions.
- L'autorisation d'attribuer ce logement à Mr et Mme Wendt après réalisation des travaux.
- L'autorisation donnée au Maire pour entreprendre toutes les démarches et prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à l'attribution de cette location.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1) Informations diverses « Solidarités » et « communications » :

Les solidarités :

Les plateformes sont réactivées dans un contexte d'épidémie COVID toujours active, (masques disponibles en Mairie, aides et soutiens divers adaptés).

Le colis de Noël :

Un colis de Noël a été commandé à l'épicerie de Saurat « Chez Béa ». Ce colis d'une valeur de 24 euros TTC a été confectionné par l'épicerie avec la participation de Sauratois et des artisans locaux. Il a été distribué par les élus avant Noël, à environ 150 personnes de plus de 67 ans vivant à Saurat dont trois en EPAD à Tarascon. Plusieurs personnes ont restitué leur colis pour le donner à des personnes en difficulté, ce qui a été fait avec avis du CCAS.

Les Vœux :

Nous recevons de nombreux vœux auxquels nous répondons en votre nom : Le Maire et l'équipe Municipale.

La cérémonie traditionnelle des vœux à la Maisou d'Amount est annulée pour cette année. Nous diffusons par affichage, sur le site et sur divers canaux un petit message de vœux qui vous a été transmis. Nous avons tenté de faire une vidéo mais le résultat n'est pas probant. Elle ne sera pas diffusée.

La feuille :

Il faut préparer une nouvelle édition de « la Feuille » pour le mois de mars prochain, il vous est proposé de participer à la rédaction, merci d'apporter vos contributions dès que possible.

FACEBOOK :

Un compte FACEBOOK est ouvert au nom de « Commune De Saurat ». Merci de vous inscrire et d'inscrire vos « amis ». Un appel à volontaires est lancé pour aider Angeline Roussel à le faire vivre.

2) Informations sur les services municipaux et le recrutement en cours :

Monsieur le Maire informe que le recrutement de l'agent de maîtrise du service technique a été mené à son terme après avoir examiné une quinzaine de candidatures.

C'est Monsieur Alain Jousse qui est retenu, Il s'agit d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale qui va s'installer avec son épouse à Saurat, agent polyvalent expérimenté dans l'entretien des bâtiments et espaces publics il complétera parfaitement l'équipe technique actuelle.

Monsieur le Maire informe également que des entretiens sont menés pour rechercher des personnels pour assurer des remplacements d'agent territorial spécialisé écoles maternelles (ATSEM) et des agents polyvalents entretien, cantine.

3) Informations sur le programme pluriannuel d'investissements et sur les projets en cours (abri bus, etc) :

Monsieur le Maire informe que le programme pluriannuel d'investissements est en cours d'élaboration, la commission techniques et projets se réunira prochainement pour avancer sur ce dossier. Plusieurs projets ont cependant été retenus dans le cadre des demandes de subventions instruites avant le 31 décembre dernier; il s'agit par exemple du plan d'adressage communal, de l'extension du réseau d'eau potable à Pratsviels, du programme de voirie sous maîtrise d'œuvre Communauté des Communes, de la création d'une boulangerie pâtisserie au N° 59 rue Albert Sans,...

4) Informations comptables et budgétaires :

Point sur la situation financière et projet de bilan 2020 :

Un point informatif est fait en séance. Les arrêtés comptables sont en cours de vérification par le percepteur, les principaux résultats s'établissent provisoirement ainsi :

Fonctionnement :

Recettes = 829 452,64 €

Dépenses = 655 138,32 €

Excédent brut de fonctionnement => + 174 314,32 €

Capacité de désendettement estimée : Elle est déterminée par l'endettement divisé par cet excédent brut de fonctionnement,

Avec un endettement estimé à 772 121,4 € => 707 121,39 € fin 2020 + 65 000€ de ligne de crédit

⇒ 772 121 / 174 314 € => 4,42 soit 4,5 ans.

Investissement :

Recettes = 301 759,76 €

Dépenses = 482 042,20 €

Déficit brut compte investissement 2020 => - 180 282,44 €

Report des exercices précédents (excédent)=> + 114 298,46 €

Déficit comptable sur compte investissement 2020 => - 65 983,98 €

Reste à réaliser : ce sont des travaux réalisés en 2020 restant à payer en 2021 soit : 67 412,60 €

Le déficit réel du compte investissement 2020 s'élève donc à : => - 133 396,58 €

5) Questions des conseillers :

Néant

La séance du conseil municipal est close à 23h05.



Le secrétaire de séance

